

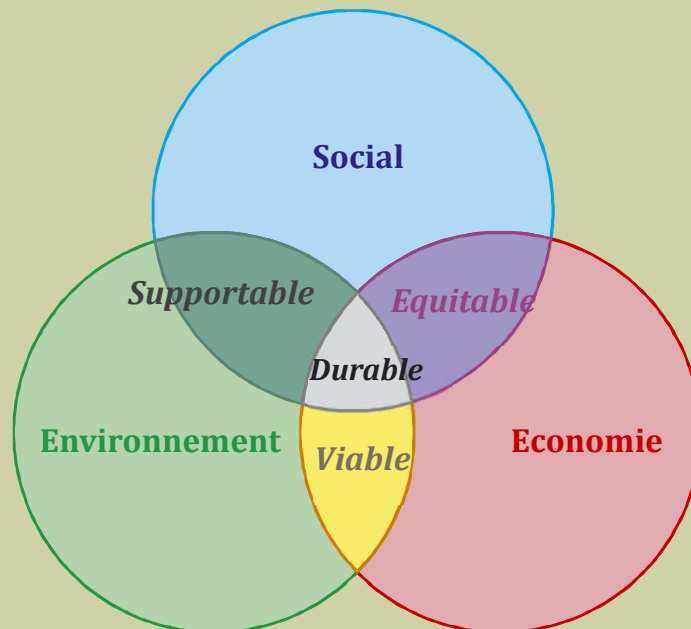


Sustainable  
*Eel* Group

## Standard de Développement Durable de l' *Anguille*



[www.sustainableeelgroup.com](http://www.sustainableeelgroup.com)



# Le standard de Développement Durable de l'*Anguille*

ainsi que:

- **Notes explicatives et**
- **Methodologie**

## Versions produites

Version No.	Date	Description des Amendements
1	Novembre 2010	Version initiale précédant les projets pilotes
2	Janvier 2011	Amendements après plusieurs projets pilote
3	13 Mai 2011	Amendements du Standard suite à des projets pilotes complémentaires
4	15 Novembre 2012	Addition de la section relative à la Traçabilité, amendement du Standard
5	21 Juin 2013	Révision de tous les composants du Standard, nouvelle version préparée pour évaluation.
5.1	17 Octobre 2016	Update to account for changes to SEG website as.org instead of.com
5.2	25 Novembre 2016	Removal of link to extant document

Ce Standard est la propriété de Sustainable Eel Group. Il est passé par un procédé de consultation auprès de toutes les parties intéressées en Mai 2013. Il a bénéficié des conseils et reçu l'approbation des scientifiques indépendants spécialistes de l'anguille et des spécialistes de protection de l'environnement, membres du sous-comité de Sustainable Eel Group.

Copyright:



[www.sustainableeelgroup.org](http://www.sustainableeelgroup.org)

Version 5.2  
25 Novembre 2015

Pour informations complémentaires veuillez vous référer à:

[www.sustainableeelgroup.org](http://www.sustainableeelgroup.org)

Ou contactez nous à:

[standard@sustainableeelgroup.org](mailto:standard@sustainableeelgroup.org)



Le Standard de Développement Durable de l'Anguille

## Table des Matières

<b>Pourquoi ce Standard</b>	<b>3</b>
<b>Développement durable et Anguille Européenne</b>	<b>3</b>
<b>Comment le Standard fonctionne</b>	<b>5</b>
<b>Le Standard</b>	<b>7</b>
Composant n° 1 – Pré-requis Généraux	7
Composant n° 2 – Pêcherie de Civelles	7
Composant n° 3 – Mareyeurs de Civelles	9
Composant n° 4 – Fermes Aquacoles	12
Composant n° 5 - Repeuplement	15
Composant n° 6 – Pêche de l'Anguille Jaune et Argentée	16
Composant n° 7 - Traçabilité	18
<b>Notes Explicatives</b>	<b>20</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>27</b>

## Pourquoi ce Standard

Le Standard de Développement Durable de l'Anguille (Sustainable Eel Standard) a été développé en vue d'apporter une contribution à la restauration durable de l'Anguille Européenne. Il a été élaboré afin de:

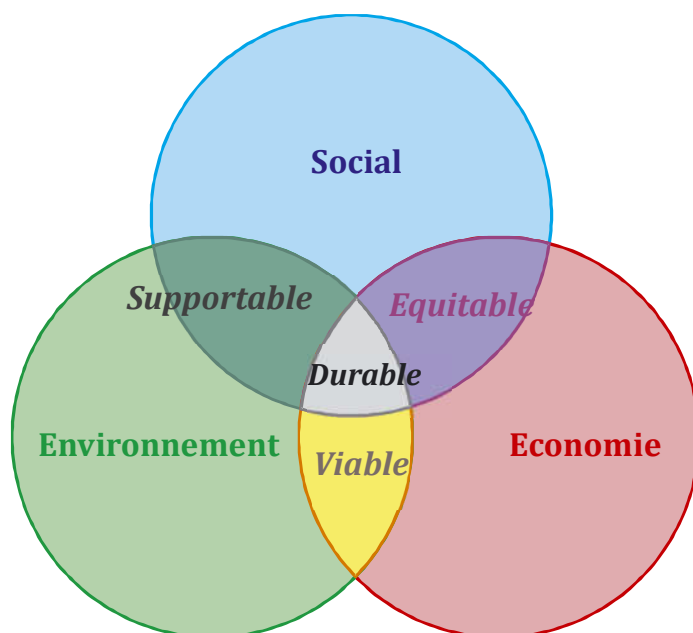
- Permettre à tous ceux qui s'y engagent de démontrer qu'ils s'appliquent à se conformer à des exigences sévères de développement durable
- Encourager des procédures de travail responsables et exigeantes tout au long de la chaîne de production, de la pêche jusqu'au marché final
- Encourager des pratiques et des marchés de développement durable
- Décourager des pratiques et des marchés qui ne favorisent que le court terme
- Permettre aux consommateurs d'acheter de manière responsable en toute confiance

## Développement Durable et Anguille Européenne

Nous avons développé le Standard de l'Anguille (Sustainable Eel Standard) en accord avec les principes de la Convention de Brundtland et sa définition de "Développement Durable" ([cf Note 2](#)), c'est à dire:-

*'un développement qui réponde aux besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leur tour à leurs besoins'.*

Ce concept met en équilibre les besoins de l'espèce, ceux de la communauté et ceux de la croissance économique, illustrés par le diagramme suivant:



Le Groupe de Développement Durable de l'Anguille (Sustainable Eel Group ou SEG) reconnaît que le terme 'développement durable' ne pourra véritablement être appliqué à la population d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) que lorsque, d'ici quelques générations et dans quelques décennies, le recrutement de civelles sera considéré biologiquement sans danger pour l'espèce. Nous pensons que le rétablissement du recrutement de civelles ne peut être atteint sans interventions majeures,

comme la régulation de la pêche, le repeuplement, la capture et le transport pour relâcher les civelles bloquées dans leur parcours migratoire, ainsi que l'aménagement de passes au niveau de ces blocages migratoires. Ces interventions, à un niveau européen, ne peuvent être réalisées sans une contribution volontaire et dynamique de l'industrie de l'Anguille Européenne.

Ce Standard a été élaboré en vue de promouvoir des procédures de travail respectueuses de l'environnement et de l'espèce, ainsi que pour s'assurer que les méthodes de pêche, de transport et d'aquaculture soient les plus responsables possible, et enfin pour que les objectifs définis dans le Plan de Gestion de l'Anguille Européenne soient atteints plus rapidement.

Nous nous sommes efforcés de trouver une définition de 'développement durable' objective qui s'applique à la pêche de l'anguille. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes tournés vers la Règlementation Européenne (1100/2007) traitant de la restauration du stock d'anguilles *Anguilla anguilla*. La Règlementation exige de chaque état membre qui a une population d'anguilles sur son territoire qu'il fournisse un Plan de Gestion de l'Anguille (PGA), avec pour objectif à long terme de "réduire la mortalité anthropique afin d'assurer avec une grande probabilité un taux d'échappement vers la mer d'au moins 40 % de la biomasse d'anguilles argentées correspondant à la meilleure estimation possible du taux d'échappement qui aurait été observé si le stock n'avait subi aucune influence anthropique" (Article 2 paragraphe 4). Les PGA ont été soumis à approbation auprès de la Commission Européenne et d'un comité de révision externe – la Convention Internationale pour l'Exploration des Mers (International Convention for the Exploration of the Seas ou ICES).

Prenant cet objectif comme point de départ, nous avons développé deux définitions possibles d'une pêche de développement durable:

1. (une définition à haut niveau d'exigence) – la pêche prélève des anguilles d'une zone de recrutement où l'objectif d'échappement de 40% est atteint selon toute bonne probabilité; ou bien
2. (une définition à moindre niveau d'exigence ou définition provisoire) – la pêche prélève des anguilles d'une zone de recrutement dont le PGA a été approuvé et où il est mis en oeuvre.

Ce sont les définitions que nous avons utilisées et qui correspondent aux indicatifs de score qui suivent. Nous avons suivi une approche similaire pour notre définition de développement durable (voir ci-dessous). Veuillez noter que suite à l'examen et à la révision des Plan de Gestion de l'Anguille (Européens et Nationaux) en 2013, cette définition de développement durable sera révisée et modifiée si nécessaire.

Le Groupe de Développement de l'Anguille (Sustainable Eel Group ou SEG) définit qu'une pêche s'inscrit dans le développement durable quand: -

*'Elle est gérée selon les critères approuvés d'un Plan de Gestion Européen de l'Anguille (EU Eel Management Plan)'*

et définit un produit dérivé de l'anguille comme inscrit dans le développement durable quand: -

*'il a été issu d'une pêche et d'une chaîne de production de développement durable, il a été pêché d'une manière qui prend en compte l'environnement et (dans le cas de l'aquaculture) a été élevé en circuit ouvert ou fermé dans des conditions qui respectent les règles Européennes de santé, de bio-sécurité, de bien-être de l'espèce et de respect de l'environnement'.*

Le présent document est la cinquième version du Standard de Développement Durable de l'Anguille approuvé par le sous-comité scientifique de SEG. Ce standard est assujéti à des améliorations permanentes et basé sur les meilleures données scientifiques disponibles. Il est et sera révisé et amélioré au fur et à mesure que les connaissances scientifiques évoluent et au moins tous les 3 ans suivant la révision des Plans de Gestion de l'Anguille.

Le Standard est également en accord avec le Guide Français de Bonne Pratique pour la Pêche de la Civelle (GPG Glass Eel Restocking).

## Comment fonctionne le Standard

Le secteur de l'anguille est composé des différentes parties: la pêche, le transport, le stockage, l'aquaculture et se poursuit jusqu'au repeuplement ou jusqu'au consommateur final. Ce Standard s'applique à tous les maillons de la chaîne de production afin de démontrer que chacun d'entre eux atteint un haut niveau d'exigence et se comporte de manière responsable dans une démarche de développement durable, contribuant ainsi à un avenir durable pour l'anguille. Ce Standard est également pensé pour permettre de s'assurer que les quotas pour le repeuplement sont atteints, point extrêmement important de la Règlementation Européenne pour restaurer le stock d'anguilles.

Le standard est composé de différentes parties, comme suit:

Composant 1:	Conditions Générales
Composant 2:	Pêcheries de Civelle
Composant 3:	Achat et Commerce de Civelles
Composant 4:	Aquaculture de l'Anguille
Composant 5:	Repeuplement
Composant 6:	Pêche de l'Anguille Jaune et Argentée
Composant 7:	Traçabilité

Le composant 1 doit être rempli en priorité par toute organisation qui souhaite être évaluée et est un pré-requis à tous les autres composants. Il est obligatoire et ne peut souffrir aucune exception.

Après que l'exigence du composant 1 est remplie, chaque organisation doit ensuite atteindre un niveau "satisfaisant" pour chacun des composants qui s'appliquent à elle, selon la nature de son activité. Par exemple, une entreprise qui achète, fait le commerce de civelles et en fait également l'élevage doit satisfaire aux critères des composants 3 – Achat et Commerce de Civelles, ainsi qu'à ceux du composant 4 – Aquaculture de l'Anguille.

Enfin, pour qu'une entreprise puisse déclarer vendre un produit labellisé SES (c.à.d utiliser le logo 'Sustainable Eel Standard (ou Anguille de Développement Durable) comme label écologique sur leur emballage ou dans leur démarche marketing) elle doit également satisfaire aux critères du composant 7 – Traçabilité.

Par exemple: Si une entreprise aquacole satisfait aux critères du Composant 4 mais pas à ceux du Composant 7, elle sera certifiée en tant que ferme aquacole mais ne peut se prévaloir de produire des anguilles labellisées car les critères de traçabilité ne seraient pas remplis.

Chaque Composant consiste en une série de critères pour lesquels il existe 3 niveaux de score: vert, orange et rouge (bien que certains des critères ne possèdent que deux niveaux de score: vert ou rouge). Ces critères ont un coefficient: les critères les plus importants ont un coefficient 2 tandis que ceux de moindre importance ont un coefficient 1.

Afin de se qualifier globalement, le score général doit comporter une majorité de verts pour le Composant évalué (par exemple 4 verts sur 7, ou 5 verts sur 8. Un score vert coefficient 2 comptera comme 2 verts – de la même manière un score orange coefficient 2 comptera comme 2 orange). Tout score rouge amène obligatoirement une évaluation négative et un refus automatique de certification.

Dans le cas où le nombre de scores verts et orange est égal, la décision finale revient à un pannel d'experts (le sous-comité scientifique de SEG). Dans le cas où le nombre de scores verts et orange est à égalité, la décision revient à un sous comité de révision SEG. Dans ces cas limites, le sous-comité applique un test simple mais rigoureux: est-il possible à l'organisation en question d'obtenir davantage de scores verts sur une période donnée? (période jugée raisonnable et définie par le sous-comité). Dans ce cas, la certification peut être attribuée sous condition d'amélioration de points précis.

Les évaluations sont conduites par un assesseur indépendant, qui doit satisfaire aux exigences telles que présentées dans la Méthodologie. La décision finale est prise par le pannel de révision SEG après analyse du rapport de l'assesseur. Un audit de surveillance est parallèlement mis en place et contrôle la performance des organisations ayant obtenu leur certification, et peut suspendre ou retirer la certification si les exigences nécessaires au respect du Standard ne sont pas respectées.

## Le Standard

Chacun des Composants du Standard est exposé dans cette section, suivi en fin de section par les notes explicatives pour les points nécessitant clarification.

### Composant 1 – Conditions générales

La condition de ce Composant doit être remplie par toute organisation souhaitant être certifiée quelle que soit la nature de ses activités et quels que soient les sections et Composants du standard qui s'appliquent à ces activités.

1. Engagement pour le Développement durable et pour une activité légale (Voir Note 1)	
indicateur de score vert	Toutes les activités et relations commerciales sont en totale harmonie avec les buts de SEG, ET l'organisation a informé l'assesseur de tout les conflits d'intérêt ayant eu lieu par le passé en ce qui concerne l'exploitation durable de l'anguille ET il n'existe aucune preuve de commerce illégal et /ou qui contourne la Réglementation Européenne de l'Anguille ET toute preuve d'activité illégale par des partenaires commerciaux ou toute autre organisation est immédiatement rapportée aux autorités concernées.
Indicateur de score rouge	L'organisation ou un membre de l'organisation a été arrêté sur soupçon d'achat, de détention, de vente ou de commerce de civelles illégales dans les 12 mois qui précèdent, ET/OU pour n'avoir pas informé les autorités concernées sur des activités illégales de pêche ou de commerce, ET/OU pour tout autre non- respect de la loi ou de la Réglementation Européenne de l'Anguille; ET/OU des sources d'information crédibles suggèrent que l'organisation a été impliquée dans de sérieux manquements au respect de loi(s) et Règlements(s) Européen(s) de l'Anguille dans les 12 mois qui précèdent (les conditions ci-dessus s'appliquent aux associés proches d'une organisation dans laquelle les membres pouvaient raisonnablement avoir connaissance de ces manquements, et n'en ont pas informé les autorités concernées) ET/OU l'organisation est impliquée dans des activités qui mettent sérieusement en doute son engagement pour une exploitation durable de l'anguille.

### Composant 2 – Pêcherie de Civelles

1. L'objectif de gestion (40% échappement ou autre) est atteint (Voir Note 2)	
<b>Coefficient: 2</b>	
indicateur de score vert	Le Plan de Gestion de l'Anguille (PGA) est approuvé et les données collectées sont sérieuses et montrent avec un indice de confiance suffisant que l'objectif européen d'échappement est atteint dans la zone dans l'UGA.
Indicateur de score orange	Le Plan de Gestion de l'Anguille (PGA) est approuvé et il existe des indicateurs qui prouvent qu'il est mis en oeuvre.
Indicateur de score rouge	Le Plan de Gestion de l'Anguille (PGA) n'est pas approuvé ET/OU il y a peu d'indicateurs prouvant qu'il est mis en oeuvre ET/OU des parties essentielles du PGA ne sont pas mises en oeuvre ET/OU il existe des indicateurs nombreux qui montrent un non-respect général du PGA qui met en péril sa mise en oeuvre.



## 2. La pêche est bien gérée (Voir Note 3)

**Coefficient: 2**

indicateur de score vert	Les pêcheurs possèdent une licence de pêche et sont en mesure de fournir un journal de pêche dans lequel ils collectent les informations ET ces informations sur les captures sont analysées régulièrement par les organismes de gestion (au moins de annuellement en fin de saison) ET ces informations sont disponibles pour ces organismes de gestion à tout moment sur leur demande ET ces informations sont considérées exactes et utiles à des fins statistiques et fournissent une idée exacte et complète de la pêche qui est évaluée ET les pêcheurs n'utilisent que des engins de pêches légaux ET la surveillance mise en place sur toute la zone de pêche ne montre aucune preuve de non-respect systématique des obligations et réglementations.
Indicateur de score orange	Les pêcheurs possèdent une licence de pêche ET les informations sur les captures et sur l'effort de pêche sont collectées et analysées régulièrement par l'agence de gestion (au moins annuellement en fin de saison) ET les informations fournies sont considérées exactes et fournissent suffisamment d'éléments sur la pêche qui est évaluée pour sa gestion et pour noter des tendances annuelles sur l'arrivée des civelles ET il n'existe aucune preuve de non-respect systématique des obligations et réglementations.
red score indicator	Il existe des preuves de pêche illégale qui peut affecter la pêche ET/OU les informations sur les captures et l'effort de pêche ne sont pas collectées ET/OU ces informations ne sont pas suffisamment complètes et exactes et ne fournissent pas suffisamment d'information pour permettre une bonne gestion ET/OU il existe des preuves de non-respect systématique des obligations et réglementations (par ex. usage généralisé d'engins de pêche non-autorisés, fausses informations sur les captures, non-respect des quotas, périodes de fermeture, ou autres réglementations de gestion mises en place, ou autre indicateurs).

## 3. La mortalité pendant la capture est minimale (Voir Notes 4 & 5)

**Coefficient: 2**

indicateur de score vert	La pêche se fait à pieds avec des filets maniés à la main OU à partir de bateaux de pêche qui remplissent les critères suivants: i) la pêche se fait à vitesse réduite (à l'ancre dans le courant ou bien à vitesse inférieure ou égale à 1 noeud par rapport à l'eau); ii) la durée moyenne entre chaque relève de filet n'excède pas 20 minutes avec une durée maximale de 30 minutes; iii) la taille du maillage de la "chaussette" n'excède pas 1mm; (iv) le reste du filet est conçu de façon à ce que les civelles ne soient pas coincées ni râpées contre les parois; v) un petit bassin est utilisé à bord; ET les pêcheurs peuvent apporter la preuve que le taux de mortalité de la capture pendant la durée de stockage de la pêche est <4% pour chaque lot de civelles capturées.
Indicateur de score orange	La pêche est effectuée à partir de bateaux qui répondent aux critères suivants: i) la pêche se fait à vitesse réduite (inférieure à 1,5 noeuds par rapport à la vitesse de l'eau); ii) la durée entre chaque relève de filet n'excède pas 30 mn; iii) le maillage de la "chaussette" est inférieur ou égal à 1mm; iv) le reste du filet est conçu de façon à ce que les civelles ne soient pas coincées ni râpées contre les parois; v) un petit bassin est utilisé à bord; ET les pêcheurs peuvent apporter la preuve que le taux de mortalité de la capture pendant la durée de stockage de la pêche est <8% pour chaque lot de civelles capturées.
Indicateur de score rouge	La technique de pêche ne répond pas aux critères de l'indicateur de score orange ET/OU le taux de mortalité pendant la durée de stockage excède 8% pour un ou plusieurs lot de civelles sur les 12 derniers mois.

## 4. La pêche a un impact négligeable sur la capture accidentelle d'autres espèces (Voir Note 8)

<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	La pêche a un impact négligeable sur la capture d'autres espèces ET ces autres espèces sont remises à l'eau vivantes aussi rapidement et avec autant de précautions que possible.
amber score indicator	La pêche a des impacts faibles sur la capture d'autres espèces ET ces autres espèces sont remises à l'eau vivantes aussi rapidement et avec autant de précautions que possible.
red score indicator	La pêche a un impact majeur sur la capture d'autres espèces ET/OU ces autres espèces meurent et sont jetées.
<b>5. La pêche a un impact négligeable sur des espèces rares ou protégées.</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	La pêche n'a aucune interaction ayant pour conséquence la mortalité ou des blessures sur d'autres espèces considérées vulnérables, menacées, en danger ou protégées par des lois nationales ou internationales.
Indicateur de score orange	Des interactions ayant pour conséquence la mortalité ou des blessures sur d'autres espèces qui sont considéré vulnérables, menacées, en danger ou protégées par des lois nationales ou internationales, sont rares et n'ont aucun impact global mesurable sur la population.
Indicateur de score rouge	La pêche a des interactions qui résultent en mortalité ou en blessures d'autres espèces considérées vulnérables, menacées, en danger ou protégées par des lois nationales ou internationales; les dites interactions peuvent avoir un impact sur la population de ces espèces.
<b>6. La pêche a un impact négligeable sur les habitats</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	L'équipement de pêche n'occasionne aucun dommage sur les fonds.
Indicateur de score orange	Les dommages occasionnés sur les fonds par l'équipement de pêche sont limités ou infimes.
Indicateur de score rouge	Les dommages occasionnés sur les fonds sont fréquents ou à grande échelle.

### Composant 3 – Mareyeurs

<b>1. Mortalité dans les lieux de stockage (Voir Note 5)</b>	
<b>Coefficient: 2</b>	
indicateur de score vert	Le taux moyen de mortalité sur la saison est inférieur 2%.
Indicateur de score orange	Le taux moyen de mortalité sur la saison est inférieur ou égal à 5% mais supérieur ou égal à 2%.
Indicateur de score rouge	Le taux moyen de mortalité sur la saison est supérieur à 5%.

## 2. Mortalité durant le transport et le stockage initial si transporté jusqu'à un établissement aquacole (Voir Note 9)

**Coefficient: 2**

indicateur de score vert	La mortalité moyenne durant le transport et le stockage initial la première semaine dans un établissement aquacole est inférieure à 2%.
Indicateur de score orange	La mortalité moyenne durant le transport et le stockage initial la première semaine dans un établissement aquacole est inférieure ou égal à 3% et supérieur ou égal à 2%.
Indicateur de score rouge	La mortalité moyenne durant le transport et le stockage initial la première semaine dans un établissement aquacole est supérieur à 3%.

## 3. Qualité de l'eau

**Coefficient: 1**

indicateur de score vert	Un système est mis en place qui permet de gérer (avec des seuils de tolérance) les paramètres clés de la qualité de l'eau afin que les civelles bénéficient de bonnes conditions de survie (par exemple: ammoniaque, solides en suspension, pH, oxygène) ET des procédures de gestion et surveillance sont en place et effectuées y compris un contrôle régulier des paramètres appropriés, qui démontrent que la qualité de l'eau est toujours optimale et stable ET ce système de gestion et de contrôle de l'eau est relié à un système d'alarme pour le cas où se produirait une altération soudaine de la qualité de l'eau ET l'établissement possède un système de secours afin de garantir que la qualité de l'eau ne peut en aucun cas se détériorer et affecter le taux de survie des civelles en cas de coupure électrique.
Indicateur de score orange	Un système est mis en place qui permet de gérer (avec des seuils de tolérance) les paramètres clés de la qualité de l'eau (par ex. ammoniaque, solides en suspension, pH, oxygène) ET des procédures de gestion et surveillance sont en place et effectuées et permettent un contrôle régulier des paramètres appropriés, qui démontrent que la qualité de l'eau est toujours optimale et stable.
Indicateur de score rouge	Il n'existe aucune gestion particulière de l'eau ET/OU la qualité de l'eau n'est pas maintenue à des seuils qui sont considérés acceptables pour que les civelles survivent dans de bonnes conditions.

## 4. La Bio-sécurité est présente et les maladies sont traitées rapidement et de manière appropriée

**Coefficient: 1**

indicateur de score vert	Un plan de biosécurité efficace et attesté par des documents est en place (qui couvre également le nettoyage et la désinfection des l'équipement) ET des données sont disponibles qui montrent qu'une surveillance sanitaire régulière s'applique et que de possibles causes de stress sont prises en compte (y compris l'analyse périodique de présence de parasites au microscope ) ET ces données indiquent le nom du médicament et/ou du produit administré, la quantité, la date, la raison pour laquelle il a été administré, l'identité de la personne l'ayant administré dans la station ET l'utilisation de produits chimiques est en total accord avec les exigences légales des réglementations européennes ou nationales du pays concerné.
Indicateur de score orange	La station applique des mesures de biosécurité (y compris le nettoyage et la désinfection de l'équipement) bien qu'il n'existe pas de données disponibles ET les civelles sont régulièrement analysées pour vérifier leur bonne santé et de possibles causes de stress (bien qu'il n'existe peut être pas de données disponibles à ce sujet) ET des données sont disponibles et indiquent le nom du médicament et/ou du produit administré, la quantité,

	la date, la raison pour laquelle il a été administré, l'identité de la personne l'ayant administré dans la station ET l'utilisation de ces produits est en total accord avec les exigences légales des réglementations européennes ou nationales du pays concerné.
indicateur de score rouge	La station n'a aucune mesure de biosécurité (y compris le nettoyage et la désinfection de l'équipement) ET/OU aucune analyse n'est faite pour vérifier la bonne santé des civelles ou identifier des causes de stress ET/OU les données indiquant l'utilisation de médicaments et/ou de produits ne sont pas disponibles ET/OU les exigences légales sur l'utilisation de produits chimiques et/ou médicaments telles qu'inscrites dans les réglementations européennes ou nationales du pays concerné ne sont pas respectées.
<b>5. Manipulation et bien être des civelles (voir notes 10 and 11)</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	Des systèmes sont en place et les locaux ont été pensés afin de réduire la manipulation des civelles à son minimum ET des procédures attestées par des documents sont mises en place pour la manipulation et cette manipulation, lorsqu'elle est nécessaire, est effectuée avec soin, ET les locaux sont faits pour que les civelles ne soient pas blessées et que l'utilisation de filets soit rarement nécessaire. Lorsqu'ils sont utilisés, les filets ont un maillage fin (1 mm maximum) ET les civelles sont déplacées sans qu'elles aient le temps de s'égoutter totalement.
Indicateur de score orange	La station peut ne pas être conçue de manière optimale mais des systèmes sont en place pour éviter la manipulation autant que faire se peut avec les contraintes liées à l'infrastructure, ET les manipulations, lorsqu'elles sont nécessaires, sont planifiées, exécutées avec soin ET l'infrastructure a été optimisée de la meilleure manière possible afin d'éviter les blessures ET les filets utilisés ont un petit maillage (1mm maximum) ET les civelles sont déplacées sans qu'elles aient le temps de s'égoutter totalement.
Indicateur de score rouge	Des manipulations excessives, mal planifiées ou exécutées sans soin peuvent conduire de façon quasi-certaine à une mortalité additionnelle.

<b>6. Transport (Voir note 12)</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	Le transport est planifié avec soin afin d'en minimiser la durée ET l'emballage est fait de telle manière qu'il réduit la manipulation, le temps et les causes de stress ET les civelles sont conservées mouillées, au frais et avec un apport en oxygène adéquat.
Indicateur de score rouge	Les critères ci-dessus ne sont pas remplis.
<b>7. Le pourcentage requis de civelles de la pêcherie est utilisé à des fins de repeuplement (Voir Note 13)</b>	
<b>Coefficient: 2</b>	
indicateur de score vert	L'acheteur peut fournir des preuves <u>qu'il a vendu</u> au moins le pourcentage de quantité requis de civelles la saison précédente, ce à des fins uniques de conservation de l'environnement / d'échappement.
Indicateur de score orange	L'acheteur peut fournir des preuves que, lors de la saison précédente, il <u>a rendu disponible</u> la quantité requise des ses civelles à des fins de conservation de l'environnement / d'échappement OU l'acheteur peut apporter la preuve qu'il a mis à disposition la plus grande quantité de ses civelles possible dans le cadre des contraintes de la réglementation du PGE dans son pays OU l'acheteur peut fournir des preuves crédibles que des actions de repeuplement auront bien lieu la saison suivante.

Indicateur de score rouge	L'acheteur n'a pas produit le pourcentage requis de civelles pour le repeuplement ou n'a pas de preuve indiquant qu'il a produit le pourcentage requis de civelles pour le repeuplement sur l'année écoulée.
---------------------------	--

## Composant 4 – L'anguille en aquaculture

<b>1. Le taux de mortalité est faible pendant le processus de culture</b> (Voir <a href="#">note 14</a> et note 9 )	
<b>Coefficient: 2</b>	
indicateur de score vert	Le taux de mortalité exprimé en pourcentage (Voir la formule en note 14 ) des anguilles en phase de culture est inférieur ou égal à 10% en moyenne sur l'année en cours et sur l'année précédente OU le taux moyen de mortalité est inférieur ou égal à 10% sur les 5 années précédentes. (Voir note 9 pour ce qui concerne la mortalité pendant la 1ère semaine)
Indicateur de score orange	Le taux de mortalité exprimé en pourcentage (Voir la formule en note 14 ) des anguilles pendant la culture se situe entre 10 et 15% en moyenne sur l'année en cours et les années précédentes OU le taux moyen de mortalité se situe entre 10 et 15% sur les 5 années précédentes. (Voir note 9 pour ce qui concerne la mortalité pendant la 1ère semaine)
Indicateur de score rouge	Le taux de mortalité exprimé en pourcentage des anguilles en phase de culture est supérieur ou égal à 15% en moyenne sur l'année en cours et les années précédentes OU le taux moyen de mortalité est supérieur ou égal à 15% sur les 5 années précédentes. (Voir note 9 pour ce qui concerne la mortalité pendant la 1ère semaine)
<b>2. Les composants à base de poisson / l'huile de poisson utilisés dans l'alimentation proviennent de sources inscrites dans le développement durable</b> (Voir Note 15 et 16)	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	Les composants à base de poisson/ l'huile de poisson dans l'alimentation (y compris la nourriture pour jeunes anguilles) proviennent d'une pêcherie dont la population se situe au dessus ou à la limite acceptable d'un point de précaution de référence (par exemple: est certifiée par un label en accord avec le Code de Conduite pour une pêche responsable du FAO).
Indicateur de score orange	Les composants à base de poisson/ l'huile de poisson dans l'alimentation (y compris la nourriture pour jeunes anguilles) <u>ne proviennent pas</u> d'une pêcherie dont la population se situe au dessus ou à la limite acceptable d'un point de précaution de référence (par exemple: est certifiée par un label en accord avec le Code de Conduite pour une pêche responsable du FAO) MAIS le produit utilisé <u>provient de déchets de poissons</u> après traitement, déchets qui seraient mis au rebut s'ils n'étaient pas utilisés comme alimentation pour les anguilles.
Indicateur de score rouge	Un ou plus des composants à base de poisson/ l'huile de poisson dans l'alimentation (y compris pour jeunes anguilles) provient (nent) d'une source dont la population est en déclin et pour laquelle il n'existe pas de programme de reconstitution des stocks mis en oeuvre ET/OU le produit utilisé <u>provient de déchets de ces poissons</u> après traitement, déchets qui seraient mis au rebut s'ils n'étaient pas utilisés comme alimentation pour les anguilles.

### 3. L'alimentation est utilisée de la manière la plus efficace possible (Voir note 17)

#### Coefficient: 1

indicateur de score vert	Les taux de conversion moyen de l'alimentation dans l'établissement aquacole sont les suivants: civelles à anguillettes: 1,1 ou inférieur anguillettes jusqu'à 200g: 1,6 ou inférieur anguilles adultes: 2,0 ou inférieur
Indicateur de score orange	Les taux de conversion moyen de l'alimentation dans l'établissement aquacole sont les suivants: civelles à anguillettes: 1,3 ou inférieur anguillettes jusqu'à 200g: 1,8 ou inférieur anguilles adultes: 2,2 ou inférieur
Indicateur de score rouge	Les taux de conversion moyen de l'alimentation dans l'établissement aquacole sont les suivants: civelles à anguillettes: supérieur à 1,3 anguillettes jusqu'à 200g: supérieur à 1,8 anguilles adultes: supérieur à 2,2

### 4. Qualité de l'eau

#### Coefficient: 1

indicateur de score vert	Un système est mis en place qui permet ( avec des seuils de tolérance) de gérer les paramètres clés de la qualité de l'eau afin que les anguilles bénéficient de bonnes conditions de survie (par ex. amoniaque, solides en suspension, pH, oxygène) ET des procédures de gestion et surveillance sont en place et effectuées y compris un contrôle régulier des paramètres appropriés, qui démontrent que la qualité de l'eau est toujours optimale et stable ET ce système de gestion et de contrôle de l'eau est relié à un système d'alarme pour le cas où se produirait une altération soudaine de la qualité de l'eau ET l'établissement possède un système de secours afin de garantir que la qualité de l'eau ne peut en aucun cas se détériorer et affecter le taux de survie des anguilles en cas de coupure électrique.
Indicateur de score orange	Un système est mis en place qui permet (avec des seuils de tolérance) de gérer les paramètres clés de la qualité de l'eau (par ex. amoniaque, solides en suspension, pH, oxygène) ET des procédures de gestion et surveillance sont en place et effectuées et permettent un contrôle régulier des paramètres appropriés, qui démontrent que la qualité de l'eau est toujours optimale et stable.
Indicateur de score rouge	Il n'existe aucune gestion particulière de l'eau ET/OU la qualité de l'eau n'est pas maintenue à des seuils qui sont considérés acceptables pour que les anguilles survivent dans de bonnes conditions.

### 5. les effluents rejetés ne causent aucun impact écologique

#### Coefficient: 1

indicateur de score vert	Les effluents rejetés sont testés régulièrement par l'établissement aquacole ET ces effluents respectent toutes les normes régionales et nationales ET il n'existe aucune preuve indiquant le non-respect de ces normes sur les 5 dernières années.
Indicateur de score orange	Les effluents rejetés sont testés régulièrement par l'établissement aquacole ET/OU ont été testés et il a été montré qu'ils ne respectaient pas les normes 1 fois sur les 5 dernières années.

Indicateur de score rouge	Les effluents rejetés sont testés régulièrement par l'établissement aquacole ET/OU ces effluents ne respectent pas toutes les normes locales et nationales ET/OU il a été montré qu'ils ne respectaient pas ces normes par 2 fois ou plus sur les 5 dernières années.
<b>6. La Bio-sécurité est présente et les maladies sont traitées rapidement et de manière appropriée</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	La ferme fonctionne avec un plan de bio-sécurité efficace et attesté par des documents afin de garantir la prévention des maladies et la protection des anguilles ET des données quotidiennes sont disponibles qui montrent qu'une surveillance sanitaire régulière s'applique et que de possibles causes de stress sont prises en compte ET ces données indiquent le nom du médicament et/ou du produit administré, la quantité, la date, la raison pour laquelle il a été administré, l'identité de la personne l'ayant administré dans l'établissement ET l'utilisation de ces produits est en total accord avec les exigences légales des réglementations européennes ou nationales du pays concerné.
Indicateur de score orange	La ferme applique des mesures de bio-sécurité (bien qu'il n'existe peut être pas de données disponibles) ET les anguilles sont régulièrement analysées pour vérifier l'absence de maladies (bien qu'il n'existe peut être pas de données disponibles à ce sujet) ET des données sont disponibles et indiquent le nom du médicament et/ou du produit administré, la quantité, la date, la raison pour laquelle il a été administré, l'identité de la personne l'ayant administré dans l'établissement ET l'utilisation de ces produits est en total accord avec les exigences légales des réglementations européennes ou nationales du pays concerné.
Indicateur de score rouge red score indicator	La ferme n'applique aucune mesure de bio-sécurité ET/OU aucune analyse n'est faite pour vérifier la bonne santé des anguilles ET/OU les données indiquant l'utilisation de médicaments et/ou de produits ne sont pas disponibles ET/OU les exigences légales des réglementations européennes ou nationales du pays concerné ne sont pas respectées concernant l'utilisation de ces médicaments ou produits.
<b>7. La classification, l'abattage et le transport sont effectués dans le respect du bien-être de l'espèce (Voir note 18)</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	La classification est réalisée de manière efficace ET l'abattage est effectué suivant une méthode qui donne la mort de manière instantanée ou rend les anguilles insensibles à la douleur ET des procédures sont mises en oeuvre pour s'assurer que le transport s'accomplit dans des conditions appropriées qui garantissent le bien être des anguilles.
Indicateur de score rouge	La classification n'est pas faite de manière efficace ET/OU l'abattage est effectué selon une méthode qui ne garantit pas une mort instantanée ou qui rend les anguilles insensibles à la douleur ET/OU le transport ne s'accomplit pas dans des conditions qui garantissent le bien être des anguilles.
<b>8. La ferme fournit des anguilles pour le repeuplement (Voir note 19)</b>	
<b>Coefficient: 2</b>	
indicateur de score vert	La ferme peut fournir des données valant preuve que 10% ou plus de sa production annuelle d'anguilles (Voir Note 19 pour la méthode de calcul) par pièce ont <u>été effectivement relâchés</u> pour le repeuplement dans un but de préservation de l'environnement / d'échappement.



Indicateur de score orange	La ferme peut fournir des données valant preuve qu'elle <u>rend disponible</u> 10% de sa production annuelle d'anguilles (par pièce) pour le repeuplement dans le but premier de repeuplement et de préservation de l'environnement / d'échappement ET/OU pour de nouveaux clients, la ferme peut démontrer que des réservations ont été faites sur la production de l'année suivante pour une quantité représentant plus de 10% de la production annuelle prévue (par pièce) à des fins de préservation de l'environnement /d'échappement.
Indicateur de score rouge	La ferme ne prend pas part au repeuplement ou n' a aucune donnée disponible démontrant qu'elle a rendu des anguilles disponibles pour le repeuplement au cours l'année précédente.

## Composant 5 - Repeuplement

<b>1. Le repeuplement est effectué en accord avec et dans le cadre d'un PGA validé, dans le but d'améliorer le taux d'échappement jusqu'à l'objectif de 40% ou davantage, et est approuvé par l'organisme dont il relève.</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	Le plan de gestion de l'anguille est validé et il existe des données qui montrent avec un taux de confiance suffisant que l'objectif d'échappement de l'anguille argentée est atteint dans le PGA concerné OU le repeuplement fait partie d'une initiative de gestion qui devrait selon toute bonne probabilité conduire à ce que le taux d' échappement de 40% soit atteint à l'avenir. La pêche du poisson relâché n'a aucun impact mesurable sur l'échappement.
Indicateur de score orange	Le plan de gestion de l'anguille est validé et il existe des données montrant qu'il est mis en oeuvre. Le repeuplement fait partie des mesures du PGA. La pêche des anguilles relâchées peut avoir un impact mesurable sur l'échappement, mais seulement si le taux d'échappement est supérieur à 40%.
Indicateur de score rouge	Le plan de gestion de l'anguille n'est pas validé OU le PGA n'est pas mis en oeuvre OU le repeuplement ne fait pas partie des mesures du PGA, OU la pêche des anguilles relâchées a un impact significatif sur l'échappement qui se situe sous l'objectif des 40%.
<b>2. La survie et le taux de croissance des anguilles relâchées, ainsi que le taux d'échappement, peuvent être estimés</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	Un programme formel de contrôle effectue une estimation des taux de survie et de croissance des anguilles relâchées et il existe les données prouvant que le repeuplement enrichit la biomasse des anguilles de manière significative et contribue à l'échappement. Des recherches active sont menées sur les manières d'améliorer le programme de repeuplement ou les techniques de repeuplement.
Indicateur de score orange	Un programme de contrôle estime la croissance, la survie et l'échappement. Les données existantes tendent à montrer que le repeuplement contribue de manière significative à améliorer la biomasse de l'anguille et contribue à l'échappement.
Indicateur de score rouge	Il n'existe aucun programme de contrôle des anguilles relâchées OU les données collectées tendent à montrer que le repeuplement ne contribue à aucune amélioration mesurable de la biomasse de l'anguille ou de l'échappement.
<b>3. La zone de repeuplement est appropriée à la croissance de l'anguille, à sa survie et à son échappement</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	



indicateur de score vert	Les données écologiques sur la zone tendent à montrer que le réseau hydrographique dans lequel les anguilles sont relâchées est approprié à leur habitat (par ex. Type de réseau hydrographique, productivité, présence attestée d'anguilles auparavant). Il n'existe aucune barrière majeure empêchant l'échappement des anguilles argentées du réseau hydrographique OU des réseaux hydrographiques sont mis en place permettant à une large proportion d'anguilles argentées de contourner ces barrières (mesures de passes efficaces et de transport).
Indicateur de score orange	Il est raisonnable de considérer par analogie avec d'autres réseaux hydrographiques que le réseau hydrographique dans lequel les anguilles sont relâchées est approprié pour leur habitat. S'il existe des barrières à l'échappement des anguilles argentées, des projets sont mis en place pour assurer un niveau d'échappement raisonnable qui sera effectivement mis en oeuvre à temps afin de permettre à cette cohorte d'anguilles de contribuer à l'échappement.
Indicateur de score rouge	Le réseau hydrographique dans lequel les anguilles sont relâchées est impropre à leur habitat (par exemple niveaux excessifs de pollution ou de maladies) OU les chemins de migration entre le réseau hydrographique et la mer sont bloqués et il n'existe aucun projet visant à les ouvrir dans un laps de temps raisonnable OU le réseau hydrographique est relié à la mer par une zone géographique dont les anguille européenne sont historiquement absentes.
<b>4. Le risque que les anguilles relâchées introduisent des maladies dans des populations d'anguilles sauvages a été évalué et est minimal</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	Les anguilles sont testées avant leur relâcher et sont déclarées non-porteuses de maladies ET/OU les anguilles proviennent d'une source connue qui est testée régulièrement et est attestée ne pas être contaminée par des maladies.
Indicateur de score orange	Les anguilles sont testées avant leur relâcher lorsqu'elles sont issues pour la première fois d'une nouvelle provenance, et de manière périodique (au moins une fois par an) par la suite, afin de s'assurer qu'elles ne sont porteuses d'aucune maladie OU les anguilles proviennent d'une source connue où les données tendent à montrer de manière satisfaisante que les taux de maladie sont bas (bien que des tests ne soient pas effectués régulièrement) OU les anguilles proviennent d'une zone dans laquelle une maladie est endémique parmi la population d'anguilles sauvages et sont relâchées dans une zone affectée de(s) (la ) même(s) maladie(s).
Indicateur de score rouge	Le repeuplement comporte un risque significatif d'introduire une maladie dans des zones où elle est absente ou bien où elle n'est pas présente à grande échelle, OU le risque d'introduction de maladie n'a pas été pris en compte avant d'effectuer le relâcher d'anguilles.

## Composant 6 – Pêche de l'Anguille Argentée et de l'Anguille Jaune

<b>1. L'objectif de Gestion (40% échappement ou autre) est atteint (voir note 2)</b>	
<b>Coefficient: 2</b>	
indicateur de score vert	Le Plan de Gestion de l'anguille est validé et il existe des données suffisamment fiables (voir note 3) qui indiquent que le taux d'échappement de l'anguille argentée est atteint dans l'UGA concerné.
Indicateur de score orange	Le Plan de Gestion de l'anguille est validé et il existe des preuves de sa mise en oeuvre. La pêche se conforme aux exigences du PGA. Si les meilleures estimations placent le taux

	d'échappement au dessous de l'objectif de 40%, alors la pêche n'a pas d'impact significatif sur l'échappement.
Indicateur de score rouge	Le Plan de Gestion de l'anguille n'est pas validé OU il existe peu de données qui prouvent qu'il est effectivement mis en oeuvre OU la pêche a un impact négatif sur le taux d'échappement qui se situe en dessous de 40%.
<b>2. La pêche est bien gérée</b>	
<b>Coefficient: 2</b>	
indicateur de score vert	Les pêcheurs possèdent une licence ET sont en mesure de fournir un journal de pêche à jour en accord avec les exigences des autorités dont ils relèvent ET les informations concernant la pêche et l'effort de pêche sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité de contrôle (au moins annuellement en fin de saison) ET ces informations sont disponibles et transmises à tout moment si cette autorité en fait la demande ET ces données sont considérées exactes, utiles pour des analyses statistiques et fournissent une image globale de la pêche de la civelle évaluée ET les pêcheurs n'utilisent que des engins de pêche légaux ET des contrôles sont effectués sur toute la zone de pêche et ne montrent aucune preuve de non-respect des réglementations ET les données informatives sur la capture indiquent distinctement et de façon différenciée claire les captures d'anguilles jaunes, d'anguille argentées mâles et d'anguilles argentées femelles.
Indicateur de score orange	Les pêcheurs possèdent une licence ET les informations concernant la pêche et l'effort de pêche sont collectées et analysées régulièrement par l'autorité de contrôle (au moins annuellement en fin de saison) ET ces données sont considérées exactes, utiles pour des analyses statistiques et fournissent une image globale de la pêche de l'anguille évaluée pour une gestion appropriée et permet d'évaluer et quantifier les arrivées de civelles et l'échappement d'anguilles argentées ET les pêcheurs n'utilisent que des engins de pêche légaux ET des contrôles sont effectués sur toute la zone de pêche et ne montrent aucune preuve de non-respect des réglementations.
Indicateur de score rouge	Tous ou quelques uns des pêcheurs opèrent sans licence ET/OU les informations sur les captures et l'effort de pêche ne sont pas collectées ET/OU les données ne sont pas suffisamment fiables pour fournir des informations sur la gestion ET/OU il existe des preuves de non respect systématique des réglementations par la pêche (par ex. Utilisation généralisée d'engins de pêche non-conformes, chiffres de captures inexacts, non-respect des quotas, périodes de fermeture ou autres réglementations de gestion, ou autre).
<b>3. La pêche a un impact négligeable sur les captures accidentelle d'autres espèces</b>	
<b>Coefficient:1</b>	
indicateur de score vert	La pêche a un impact négligeable sur la capture accidentelle d'autres espèces ET ces autres espèces sont remises à l'eau vivantes aussi rapidement et avec autant de précautions que possible ET la mortalité d'autres espèces pendant la pêche est ramenée à terre et est enregistrée de façon précise ET la pêche montre qu'elle a pris des initiatives pour réduire la quantité de mortalité de ces autres espèces.
Indicateur de score orange	La pêche a des impacts faibles sur la capture accidentelle d'autres espèces ET ces autres espèces sont remises à l'eau vivantes aussi rapidement et avec autant de précautions que possible.
Indicateur de score rouge	La pêche a un impact majeur sur la capture accidentelle d'autres espèces ET/OU ces autres espèces meurent et sont jetées.
<b>4. La pêche a un impact négligeable sur des espèces rares ou sur d'autres espèces protégées</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	

indicateur de score vert	La pêche n'a aucune interaction directe ayant pour conséquence la mortalité ou des blessures d'autres espèces considérées vulnérables, menacées, en danger ou protégées par des lois nationales ou internationales.
Indicateur de score orange	Des interactions résultant en mortalité ou blessures sur d'autres espèces qui sont considérées vulnérables, menacées ou en danger ou qui sont protégées par des réglementations nationales ou internationales sont rares et n'ont aucun impact mesurable sur la population.
Indicateur de score rouge	La pêche a des interactions qui résultent en mortalité ET/OU en blessures d'autres espèces considérées vulnérables ET/OU menacées, ET/OU en danger ET/OU qui sont protégées par des lois nationales ou internationales; les dites interactions peuvent avoir un impact sur la population de ces espèces.
<b>5. La pêche a un impact négligeable sur les habitats</b>	
<b>Coefficient: 1</b>	
indicateur de score vert	L'équipement de pêche n'occasionne aucun dommage sur les fonds.
Indicateur de score orange	Les dommages occasionnés sur les fonds par l'équipement de pêche sont limités ou très occasionnels.
Indicateur de score rouge	Les dommages occasionnés sur les fonds sont fréquents ou à grande échelle.

## Composant 7 – Traçabilité

Cette section s'applique à tout client entrant en possession de produits certifié SEG et qui souhaite les vendre comme tel.

<b>1. Produit entrant (Voir Note 20)</b>	
indicateur de score vert	L'organisation/la pêche fonctionne selon un système qui permet que les produits anguille entrants soient retracés jusqu'à une source certifiée.
Indicateur de score rouge	L'organisation/ la pêche n'est pas en mesure de démontrer que le produit peut être retracé à une source certifiée.
<b>2. Séparation et ségrégation des produits (Voir Note 21)</b>	
indicateur de score vert	L'organisation fonctionne selon un système strict qui assure que le produit reste absolument séparé d'autres produits non-certifiés et ce à toutes les étapes depuis son arrivée jusqu'à son expédition ET l'organisation s'assure que tout produit qui sera déclaré certifié ne contienne aucun ingrédient à base d'anguille non-certifiée.
Indicateur de score rouge	L'organisation n'a aucun système en place qui permette de s'assurer que les produits certifiés et non-certifiés restent strictement séparés pendant toutes les étapes de la production OU des produits certifiés et non-certifiés ont été mélangés OU des produits certifiés (ou pour lesquels on demande une certification) contiennent ou pourraient contenir des ingrédients à base d'anguille non certifiées.
<b>3. Produit sortant (Voir Note 22)</b>	
indicateur de score vert	L'organisation ne labellise que des produits détenteurs du label écologique "SES" une fois qu'elle a été autorisée à le faire par la signature d'un contrat de licence "SES". Chaque produit vendu sous certification par l'organisation répond aux critères suivants:

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'étiquetage de ce produit doit comporter le logo "SES"</li> <li>• Les produits doivent être accompagnés d' une facture qui: <ul style="list-style-type: none"> <li>- mentionne explicitement le code de lot "SES" correspondant dans la fiche de description du produit;</li> <li>- Indique précisément le volume/ la quantité du produit et à qui il a été vendu;</li> <li>- Indique le code de lot "SES" sur la facture</li> </ul> </li> <li>• Le code de lot "SES" doit être identifiable de façon claire et faire référence au produit certifié uniquement.</li> </ul>
Indicateur de score orange	<p>Les exigences mentionnées ci-dessus sont remplies mais:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les produits n'ont pas été correctement étiquetés / identifiés dans la facturation</li> </ul>
Indicateur de score rouge	<p>Un ou des produits ont été étiquetés "SES", avec mentionnés sous l'appellation SES ou avec le label SES bien qu'ils ne soient pas totalement issus d'une source certifiée.</p>
<b>4. Tenue des registres et des documents (voir Note 23)</b>	
indicateur de score vert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation a en place un système opérationnel qui permet de suivre et retracer toutes les anguilles de l'achat jusqu'à la vente y compris à toutes les étapes intermédiaires. Dans le cas où il s'agit d'anguilles vivantes ce système doit permettre de retracer chaque anguille à son lot d'achat et jusqu'à l'endroit précis où elle a été pêchée, ainsi que la période pendant laquelle elle a été pêchée (période d'1 mois maximum) ainsi que le pêcheur / bateau.</li> <li>• L'organisation dispose également d'un système qui permet de suivre un lot de produits dérivés de l'anguille, une fois constitué, par référence de poids, et ce sur une période donnée.</li> <li>• L'organisation tient ces registres depuis au moins trois (3) ans.</li> </ul>
Indicateur de score orange	<p>Les exigences ci-dessus sont remplies mais les registres ont été tenus sur une période inférieure à trois (3) ans.</p>
Indicateur de score rouge	<p>Le système de traçabilité et le système de registres de l'organisation montrent que des produits certifiés et non-certifiés ont été mélangés ET/OU les registres de traçabilité de lots ne peuvent confirmer que les quantités sortantes correspondent aux quantités entrantes.</p>

## Notes Explicatives

### **Note 1: Développement durable et Légalité**

Par le passé, la pêche et le commerce de l'anguille dans la plupart des pays européens ont été entachés d'activités illégales et non déclarées. SEG est très clair sur ce point et la feuille de route qui permettra le rétablissement de la population d'anguille européenne, telle qu'elle est définie par la réglementation européenne, ne peut être suivie qu'à la condition que toutes les activités commerciales soient conduites dans le respect total de la loi et en toute transparence.

SEG condamne les activités qui, bien qu'elles ne soient pas illégales, ne sont pas dans l'intérêt du rétablissement de la population d'anguille européenne. L'assesseur doit donc évaluer la totalité des activités d'une organisation travaillant avec des anguilles. Ces activités doivent être pesées au cas par cas. Des activités des pêcheries d'anguille européenne non-réglées, à l'extérieur de la zone géographique sur laquelle s'applique la réglementation européenne (par ex. L'Afrique du nord) – sauf dans un but de protection de l'environnement – seront considérées par SEG comme contraires au développement durable.

L'indicateur de score rouge concerne de sérieuses infractions aux réglementations. Dans ce contexte 'sérieuses' doit être compris comme des infractions aux réglementations qui ne peuvent pas avoir été commises par accident ou négligence (par ex. erreurs administrative, ou le fait de ne pas respecter des délais administratifs).

L'indicateur de score rouge considère les activités illégales ou inappropriées s'étant déroulées ou dont on pense qu'elles se sont déroulées sur la période des 12 derniers mois. Ce laps de temps spécifique est donné afin de permettre à des organisations l'opportunité de faire "amende honorable" et de faire partie des entreprises labellisées, même après avoir été impliquées dans des activités illégales ou inappropriées par le passé. Cependant, la méthodologie précise que, dans le cas où de nouveaux éléments prouveraient que ces activités illégales ou inappropriées ont été poursuivies et découvertes, ces organisations se verront suspendues et leur certification immédiatement retirée.

### **Note 2: Définition d'une pêcherie de développement durable**

Cette note s'applique aussi bien à la pêcherie de civelles qu'aux pêcheries d'anguilles argentées et jaunes. Le développement durable est un concept général qui peut être défini et abordé de différentes manières.

En 1987, la Commission Brundtland (une commission mise en place par les Nations Unies en vue de poursuivre de façon unie un [développement durable](#)), a conjointement défini le développement durable comme:

*'un développement qui réponde aux besoins de la génération présente sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leur tour à leurs besoins'.*

En 1985 l'Organisation pour la Nourriture et l'Agriculture (Food & Agriculture Organisation, ou FAO) a publié un Code de Conduite pour des Pêcheries Responsables qui déclare que:

*'Le droit à capturer du poisson implique l'obligation de le faire de manière responsable afin d'assurer une protection de l'environnement et des espèces et une gestion des ressources aquatiques vivantes efficace'.*

et

*'Les meilleurs avis scientifiques doivent être pris en compte afin d'évaluer l'état présent des ressources des pêcheries et l'impact possible des mesures proposées sur ces ressources'.*

En évaluant les progrès accomplis par un Plan de Gestion de l'Anguille, l'assesseur cherchera des preuves auprès des agences et organismes appropriés afin de déterminer si les progrès sont crédibles en vue de la majorité des actions de gestion mises en place.

Veillez noter également que pour les pays dans lesquels la réglementation européenne ne s'applique pas, l'assesseur cherchera à établir qu'une norme similaire, qui soit au moins l'équivalent de celle définie par la Règlementation Européenne et basée sur la mise en application d'un Plan de Gestion de l'Anguille approuvé par un comité scientifique international, est en cours d'application.

### **Note 3: Des données fiables**

Des données sont fiables quand elles peuvent être utilisées pour des analyses statistiques avec un indice de confiance raisonnable.

### **Note 4: Taux de mortalité pendant la pêche des civelles**

Il serait plus simple d'avoir une seule définition stricte du taux de mortalité, mais les différentes parties que nous avons consultées ont fait valoir que:

- i) le taux de mortalité est variable, par exemple sur une saison;
- ii) le taux de mortalité est difficile à mesurer parce que des anguilles peuvent sembler aller bien mais avoir des blessures invisibles qui peuvent entraîner leur mortalité en dehors de la période de temps prédéfini;
- iii) il serait assez facile à des pêcheurs non consciencieux de faire bonne figure lors de la visite d'un inspecteur (par exemple on peut donner à des anguilles en mauvaise condition l'air d'être en bonne santé simplement en augmentant la salinité de l'eau entre 10 et 16 ppt).

Par conséquent, nous avons choisi d'inclure une série de critères sur les méthodes de pêche, car le Standard s'attend à voir appliquer des méthodes de pêches précises connues dans l'industrie pour résulter en de très faibles taux de mortalité. Ces méthodes et critères sont en accord avec le Code de Bonne Conduite français pour la pêche de civelles dans un but de repeuplement (GPG Glass Eel Restocking).

### **Note 5: Taux de mortalité dans la pêcherie de civelles et pendant le stockage**

La mortalité due à la pêche peut devenir apparente pendant le stockage des civelles, plutôt que pendant la pêche. Puisque les civelles capturées sur plusieurs jours sont souvent gardées ensemble dans un seul bassin dans le bâtiment de stockage, il n'est pas possible de déterminer un moment précis à la cause de cette mortalité: pendant le stockage ou pendant la pêche – par exemple il n'est pas possible de dire que la mortalité pendant les premières 24 heures est due à la pêche et qu'ensuite elle est due aux conditions de stockage.

Par conséquent, le taux de mortalité maximum pour la pêcherie couvre la période totale pendant laquelle les civelles sont détenues dans le lieu de stockage. Le Standard pour les acheteurs de civelles

(Composant 3 du Standard) inclut également une clause de mortalité moyenne, qui est inférieure à l'exigence du taux de mortalité pour la pêche, bien que la période concernée soit la même. La raison en est que le composant qui s'applique à la pêche (Composant 2) fait état d'un taux maximum permissible pour chaque lot, tandis que le composant s'appliquant à la station de stockage (Composant 3) met en évidence un taux maximum sur la totalité de la saison. Ces deux taux, bien évidemment, ne s'additionnent pas – chaque taux doit être respecté séparément.

**Note 6: Type de filet utilisé pour la pêche à la civelle**

L'élément crucial dans la conception de filets pour civelles est qu'ils doivent éviter que les civelles ne soient coincées dans le maillage – ce qui conduit à des blessures mécaniques qui à leur tour conduisent à la mort, bien que ces blessures ne soient pas immédiatement visibles. En ce qui concerne “la chaussette” et les filets utilisés pour la pêche à pieds, ce problème est en général résolu par l'utilisation de maillage suffisamment serré pour qu'aucune partie de la civelle ne puisse s'y glisser. En ce qui concerne le reste d'un filet dragué, le maillage peut: soit être suffisamment serré comme indiqué précédemment, soit suffisamment large pour que les civelles passent à travers sans se blesser (en pratique, la plupart des civelles nagent assez loin des parois du filet, ce qui garantit qu'elles restent à l'intérieur). Nous sommes normatifs en ce qui concerne la taille du maillage de la “chaussette”, mais pour le reste du filet, les pêcheurs peuvent faire leur propre choix de solution, tant qu'ils satisfont au critère de ne causer aucune blessure ni abrasion.

**Note 7: le vivier / bassin**

Il s'agit d'un bassin qui sert à conserver du poisson vivant, équipé d'un système permettant de remplir le niveau d'eau et de gérer et contrôler la qualité de l'eau selon les normes appropriées à l'espèce et l'âge du poisson.

**Note 8: Capture accidentelle d'autres espèces dans la pêche à la civelle**

Afin d'évaluer les impacts de la pêche sur la capture accidentelle sur une saison de pêche, l'assesseur demandera des preuves qui pourront être:

- une identification des principales espèces accidentellement pêchées
- une évaluation quantitative (nombre de pièces) ou qualitative (poids) de chaque espèce accidentellement capturée sur une période donnée (par exemple par lever de filet / par nuit)
- Le statut de la population des espèces en question - mesuré ou estimé - dans la zone de pêche (les espèces rares, en danger ou protégées sont traitées à part)
- Les protocoles ou les méthodes utilisées pour ne pas conserver ces prises accidentelles
- Le taux de survie probable ou factuel après remise à l'eau.

“Impact négligeable” est utilisé lorsque la capture accidentelle est faible et que le taux de blessures ou de mortalité suivant la remise à l'eau est également faible, ou que la mortalité et la capture accidentelle n'affectent que des espèces abondantes dans la zone. “Impact faible” s'applique lorsque deux de ces critères sont remplis. La dénomination “impact sévère” s'applique lorsqu'aucun de ces critères n'est totalement remplis. Quand un seul critère est complètement rempli, l'assesseur rédige une note de recommandation auprès de SEG, basée sur sa propre évaluation de la situation.

Est exclu de ces critères le zooplacton gélatineux qui est parfois capturé en très grandes quantités pendant la pêche de civelles, lors des périodes d'expansion.



**Note 9: Mortalité pendant la première semaine en ferme aquacole**

Les différentes parties du groupe consulté sur cette question (représentants des acheteurs de civelles et fermiers aquacoles) sont d'accord affirmer que la mortalité pendant la première semaine de détention en ferme aquacole est due à la manipulation du poisson pendant la pêche, le stockage ou le transport, plutôt que résultant de facteurs qui seraient sous le contrôle du fermier. Cette période est par conséquent laissée hors des calculs de mortalité s'appliquant à la culture de l'anguille.

**Note 10: Manipulation prudente**

La manipulation prudente implique, notamment (liste non exhaustive), de ne pas faire tomber ni renverser les anguilles, de ne pas les assécher; un contact absolument minimal avec des bords tranchants ou des angles, aucun contact avec un objet dans lequel la queue de la civelle puisse se coincer; de transférer les civelles avec de l'eau plutôt qu'avec des filets quand cela est possible, enfin que toute procédure de déplacement soit prévue à l'avance et effectuée le plus rapidement possible.

**Note 11: Conception et Disposition des stations de stockage des civelles**

Afin qu'un lieu soit idéal pour le stockage de civelles, il ne devrait y avoir, (à titre d'exemple): aucun angle ni bord tranchant, pas de débit d'eau excessif ni de changement excessif de débit d'eau. Plutôt que des locaux initialement conçus à cet usage, il est possible que certains mareyeurs utilisent des locaux modifiés afin de s'adapter aux besoins particuliers du stockage de civelles, et que ces locaux ne soient pas totalement parfaits. Ils peuvent néanmoins obtenir un indicateur de score orange s'ils sont utilisés le mieux possible. Un indicateur de score vert ne peut être obtenu que par un local dont la conception est en tous points absolument appropriée.

**Note 12: Transport – aucun score 'orange' possible**

Nous n'avons pas été en mesure de concevoir un critère "orange" en ce qui concerne le transport – il semble que tout ce qui est en deçà de la norme optimale n'est pas acceptable. Par conséquent il n'existe qu'un seul critère de score sur ce point précis: soit il est rempli (vert), soit il ne l'est pas (rouge).

**Note 13: Exigences de repeuplement selon la Règlementation Européenne**

La réglementation européenne exige qu'au 31 Juillet 2013, 60% des civelles de la pêcherie soient réservées au repeuplement afin d'améliorer les taux d'échappement. Les objectifs intermédiaires sont 35 % la première année de mise en oeuvre du Plan de Gestion de l'Anguille Européen, avec une augmentation de 5% par année ou davantage si nécessaire afin de remplir l'exigence de 2013. Les objectifs nationaux, peuvent, quand à eux, se présenter un peu différemment, même dans le cas de PGA validés: par exemple, la France a proposé un objectif de 40% sur la saison 2010-2011, et une augmentation de 5% chaque année suivante afin de parvenir au 60% qui seront atteints en 2014-2015. L'assesseur doit prendre en compte les exigences de repeuplement qui s'appliquent à chaque situation – ce qui signifie de manière générale l'objectif mis en avant par le PGA local ou national, tant qu'il a été validé, mais des objectifs différents peuvent également être utilisés s'ils sont justifiés. Les objectifs de repeuplement européens seront revus lors de la révision globale de la Règlementation Européenne prévue en 2013.

**Note 14: Mortalité pendant la phase de culture**

A la différence de la pêcherie, la traçabilité dans une ferme aquacole doit mesurer directement la mortalité et doit également être évaluée de façon fiable par les assesseurs. En pratique, le calcul de la



mortalité peut s'avérer une tâche difficile et trouver une seule et unique méthode qui puisse s'appliquer à toutes les fermes est problématique. Il a donc été décidé qu'une approche directe est celle qui est la plus faisable pour l'industrie aquacole. La méthodologie suivante doit donc être utilisée:

1. (Mortalité totale (par pièce) dans l'année / Stock Total (par pièce) dans l'année) X 100
2. Ce résultat doit ensuite être multiplié par la durée moyenne qu'une anguille va passer dans le système aquacole.
3. Ces informations doivent être calculées chaque année par la ferme.

#### Exemple:

Une ferme a enregistré un stock total pour l'année de 1.8 Million d'anguilles (Chiffre calculé en se basant sur un poids moyen). Au cours de l'année on a calculé une mortalité totale de 100,000 anguilles (Chiffre calculé en se basant sur un poids moyen).

Ce qui nous conduit au calcul suivant;

$$(100\ 000/1\ 800\ 000) \times 100 = \underline{4.4\%}$$

En moyenne, une anguille va passer un maximum de 2 ans dans la ferme aquacole, ce qui signifie que ce taux de mortalité doit être doublé, ce qui donne un taux de mortalité exprimé en pourcentage de 8.8%. La ferme obtiendrait un indicateur de score vert pour ce pourcentage.

Il est évident que le gérant de la ferme aquacole doit fournir directement le résultat du calcul. Le détail des calculs, y compris tous les éléments prouvants comment ces chiffres ont été obtenus, doit également être fournis à l'assesseur.

#### **Note 15: Alimentation**

Il relève de la responsabilité de l'organisation de démontrer que tous les produits alimentaires autres que les granulés (par ex dérivés de cabillaud) proviennent d'une source inscrite dans le développement durable.

En ce qui concerne l'alimentation sous forme de granulés, il est reconnu que les fournisseurs et fabricants se refusent à communiquer l'origine et la façon dont les ingrédients sont fabriqués, et que ces informations sont extrêmement difficiles à obtenir. Par conséquent, SEG contactera directement les fabricants d'alimentation pour anguilles (dont nous savons qu'ils fournissent leurs produits à l'industrie), et ce chaque année, ce qui conduira à un accord annuel garantissant que les produits utilisés ont validé les critères nécessaires pour que la ferme obtienne un indicateur de score vert ou orange. Ces informations seront rendues disponibles à toutes les fermes concernées. L'idée sous-jacente est d'éviter que les fermes ne soient dans l'obligation de contacter les fabricants de manière individuelle. Dans le cas où une ferme utiliserait un produit non mentionné sur la liste des produits pré-identifiés, il lui incombera de démontrer que le dit- produit répond bien aux exigences telles qu'elles sont énoncées dans le Standard.

#### **Note 16: Pêcheries de développement durable**

Dans cette déclaration, nous suivons MSC et d'autres labels écologiques quand nous considérons: i) l'impact de la pêche sur le stock de l'espèce concernée, et ii) l'impact de la pêche sur les autres espèces et sur l'écosystème marin de manière plus générale.

**Note 17: Ratios de conversion pour l'alimentation**

Un bon ratio de conversion pour l'alimentation (Feed Conversion Ratio ou FCR) est ce qui permet de s'assurer qu'une ferme utilise l'alimentation de manière la plus efficace possible. Le FCR variera selon la taille du poisson par conséquent trois taux de FCR ont été donnés. Les chiffres de FRC doivent être vérifiés à n'importe quel moment et lorsque cela est possible, afin de s'assurer qu'ils ont été calculés de manière correcte.

Notez svp que ces chiffres proviennent des exploitants des fermes aquacoles – il semble qu'il n'existe à ce jour aucune norme nationale ni internationale s'appliquant à l'anguille élevée en ferme.

**Note 18: Méthodes d'abattage humaines**

Bien que l'UE ne fournisse pas de liste de méthodes humaines et acceptables pour abattre du poisson, il est généralement accepté que les meilleures méthodes sont celles qui:

*'conduisent à une mort instantanée ou les rend insensible à la douleur'*

Pour les besoins du Standard les méthodes que l'on considère remplir cette exigence sont données comme suit: choc électrique, décapitation, rupture de la colonne vertébrale, mort par refroidissement. D'autres méthodes pourront être considérées par l'assesseur si la preuve et apportée que la définition donnée ci-dessus est validée par la méthode en question.

**Note 19: Repeuplement avec des anguilles d'élevage**

L'exigence selon laquelle des anguilles sont utilisées à des fins de repeuplement fait une différence entre: le fait de fournir des anguilles pour du repeuplement, le fait de "rendre disponibles" des anguilles pour le repeuplement (cad. la volonté de la part des éleveurs d'anguilles de fournir des anguilles pour le repeuplement tant que et lorsqu'il y a un marché, même si ce marché est moins lucratif que le marché des produits de l'anguille). Quelque soit son positionnement par rapport au repeuplement, la ferme doit pouvoir montrer de façon certaine qu'elle y a effectivement contribué et que les anguilles en question sont bien allées au repeuplement (des documents fournis par l'acheteur indiquant son intention d'utiliser les anguilles achetées à des fins de repeuplement sont suffisants dans ce cas). Le terme repeuplement est à comprendre comme ayant pour but premier de contribuer à l'échappement, plutôt que d'aider la pêche.

Les pourcentages pour le repeuplement sont exprimés en nombre de pièces, bien qu'un poids moyen puisse être utilisé dans la méthode de calcul. La méthode de calcul utilisée est la suivante:

$$((\text{Repeuplement Total de l'année (en nombre de pièces)} / \text{Année de Production (exprimé en nombre de pièces)}) \times 100 = \% \text{ de Repeuplement par an}$$

**Note 20: Produit entrant**

Le client devra avoir accès à tous les certificats de tous les fournisseurs détenant un label avec qui il est en relation commerciale, afin de prouver à l'assesseur qu'ils sont bien labellisés. Ces documents devront être complétés par les factures provenant de ces mêmes fournisseurs prouvant l'achat de produits certifiés SEG.

**Note 21: Séparation and Ségrégation**

On peut appliquer une séparation physique ou une séparation temporelle. Quelle que soit la méthode choisie, elle doit garantir qu'aucun mélange ne se produise. Les produits utilisés pour la filière SEG ne

peuvent contenir aucune infime quantité d'anguille non-certifiée (tous les produits à base d'anguille doivent provenir d'une source certifiée SES).

**Note 22: Produit sortant**

Il est exigé que tout produit souhaitant être labellisé et qui répond aux normes SES (Sustainable Eel Standard, de SEG) porte le logo correspondant. L'utilisation du logo devra être validée après signature d'un accord de licence d'utilisation du logo SES, et ce avant son utilisation. Les organisations devront ensuite utiliser le préfixe 'SES' pour identifier les produits certifiés sur l'étiquetage et dans la facturation. Les factures devront mentionner la quantité de produits certifiés ainsi que le numéro de lot. Ce même code doit permettre de faire le lien de façon claire et évidente avec le produit certifié (ainsi, si un produit non certifié est également inclus dans la facture, il est clair qu'il ne fait pas partie des produits labellisés).

Exemple: SES001/01. Ce code fait référence à un produit qui porte le préfixe 'SES' et qui établit de façon claire que ce produit a été certifié issu du développement durable par validation des normes que comporte le "Sustainable Eel Standard".

Il n'est pas nécessaire que les factures d'achat des consommateurs finaux comportent ces mêmes codes détaillés, mais il devrait leur être donné de la documentation (sur le reçu et sur l'emballage) montrant que ce produit est certifié SES. Il sera également nécessaire d'enregistrer des données relatives aux quantités vendues aux consommateurs finaux. Un document spécifique expliquant de façon détaillée les codes correspondants aux différents lots est disponible sur le site web de SEG.

**Note 23: Conservation des données et Documentation**

L'élément clé de la traçabilité est l'enregistrement et la gestion des données. Les organisations doivent fournir les données qui permette de retracer le produit pendant tout le temps où il a été leur propriété. Elles doivent également fournir les données qui permettent à l'assesseur de voir la quantité (en poids) du produit qui a été acheté, perdu et/ou vendu. L'assesseur doit pouvoir s'assurer que les quantités de produits certifiés quittant la chaîne de production certifiée sont les mêmes que quantités de produits certifiés achetées ou leur sont inférieures.

Nous savons que les civelles perdent du poids pendant la période de stockage (elles ne se nourrissent pas), par conséquent le changement de poids est un élément important à prendre en compte afin de rectifier les quantités d'anguilles "entrantes" et "sortantes" d'un même lot.

Cependant, dans le cas précis du stockage des civelles, il y a souvent un équilibre à trouver entre la fréquence de l'enregistrement de données et la mortalité causée suite à la manipulation des civelles: une bonne gestion recommande une manipulation minimale et une pesée seulement lorsque cela s'avère strictement nécessaire.

# Methodologie

## Introduction

Ce document a été élaboré dans le but d'accompagner le Standard de l' Anguille Durable ou Sustainable Eel Standard (SES, Version 5.2, du 25 Novembre 2015). Il est destiné à fournir une méthodologie opérationnelle pour les organismes demandant leur certification ou pour les assesseurs et Organismes de Certification (Certification Bodies ou CB) qui font passer les audits du Sustainable Eel Standard.

## Terminologie Générale

**Certification Body (CB):** ou Organisme de Certificaton est tout organisme expert approuvé par SEG à faire passer un audit en appliquant les critères de SEG, listé come tel sur le site web de SEG.

**Sustainable Eel Group (SEG):** Sustainable Eel Group (SEG) ou Groupe de l'Anguille Durable, a été formé en vue d'apporter son soutien à la restauration de l'anguille européenne. Son but est d'agir en partenaire responsable et de permettre et promouvoir à la fois la protection et la gestion de l'Anguille, au Royaume Uni et en Europe. SEG est responsable de la création et du la mise à jour du Standard de l'Anguille Durable communément appelé Sustainable Eel Standard (SES).

**Sustainable Eel Standard:** Il s'agit des normes auxquelles se rapportent tous les audits SES. Le Standard est divisé en 7 composants séparés, sur lesquels les clients sont évalués.

**Sustainable Eel Standard Sub-Group:** Le sous-comité SES ou SES Sub-Group est un panel d'experts indépendants responsables du développement du Standard de l'Anguille Durable (ou Sustainable Eel Standard), ainsi que de l'approbation et l'attribution de nouveaux certificats SES.

## Methodologie

### Eligibilité de l'Organisme de Cerification (CB)

Les audits effectués afin d'évaluer si le label SES sera attribué ne peuvent être conduits que par un Organisme de Certification ou Certification Body (CB) approuvé par le sous-comité SES (Sustainable Eel Standard Sub-Group). Afin d'être enregistré comme tel, l'organisme candidat doit:

1. Fournir les documents qui prouvent qu'il est accrédité à conduire des audits pour d'autres procédures de certification;
2. Montrer qu'il a terminé la formation pour l'audit SES (Sustainable Eel Standard);
3. Avoir mené à bien un audit d'entraînement (sous le contrôle d'un membre du sous-comité SES ou SES sub-group) pour chaque partie du standard évalué par l'organisme candidat.

Après avoir passé ces étapes avec succès, l' "organisme candidat" est approuvé par le sous-comité SES (Sustainable Eel Standard Sub-Group) et devient un assesseur certifié (registered CB). Son nom est ajouté à la liste d'organismes experts certifiés, disponible sur le site web de SEG.

## Audit selon les critères SES (Sustainable Eel Standard)

Le standard SES (Sustainable Eel Standard) a été développé sur une base de 7 composants. Chacun de ces composants se rapporte à une zone spécifique de l'industrie.

Les composants sont listés ci-dessous:

Composant 1:	Pré-requis Généraux
Composant 2:	Pêcherie de Civelles
Composant 3:	Mareyeurs de civelles
Composant 4:	Fermes Aquacoles
Composant 5:	Repeuplement
Composant 6:	Pêche de l'Anguille Jaune et Argentée
Composant 7:	Traçabilité

Les organisations qui souhaitent être certifiées sous le label SES (Sustainable Eel Standard) doivent toutes être évaluées en fonction du composant 1. Il ne peut y avoir aucune exception. L'évaluation de ce composant est obligatoire et doit être menée à bien avant toute visite sur site. Si le critère 1 n'est pas rempli, la demande de certification ne peut pas être examinée, et ce jusqu'à ce que le critère du composant 1 soit rempli.

Après que l'exigence du composant 1 est remplie, chaque organisation doit ensuite atteindre un niveau "satisfaisant" pour tous les composants qui s'appliquent directement à la nature de son activité. Par exemple, une entreprise qui achète et fait le commerce de civelles et en fait également l'élevage doit satisfaire aux critères des composants 3 – Achat et commerce de civelles, et à ceux du composant 4 – Aquaculture de l'anguille. L'organisme de Certification (CB) doit évaluer l'organisation en fonction de chaque critère individuel.

Enfin, pour qu'une entreprise puisse déclarer vendre un produit labellisé (c.à.d utiliser le logo SES ("Anguille de Développement Durable")) comme label écologique sur leur emballage ou dans leur démarche marketing) elle doit également satisfaire aux critères du composant 7 – Traçabilité. Par exemple: si une entreprise aquacole satisfaisait aux critères du Composant 4 mais pas à ceux du Composant 7, elle sera certifiée en tant que ferme aquacole mais ne pourra se prévaloir de produire des anguilles labellisées.

L'organisme de Certification (CB) prépare un rapport détaillé à la fin de l'audit, qui établit de façon claire la performance du client en fonction de chaque composant individuel (ces différents éléments peuvent faire l'objet d'un seul rapport).

### Comment faire une demande de Certification

Tout client souhaitant être évalué en vue de l'obtention du label SES doit tout d'abord contacter un organisme de certification (CB) accrédité. Cet organisme enverra au client:

- Le Standard de l'Anguille Durable (Sustainable Eel Standard, dernière version)
- La Méthodologie du Sustainable Eel Standard (dernière version)
- Un formulaire de demande d'évaluation qui indiquera:
  - Le nom et l'adresse du client

- Si il a été certifié SES par le passé, et par rapport à quelle partie du Standard SES
- Une description brève de la nature de(s) (l') activité(s) du client
- Les composants s'appliquant à son évaluation et certification
- Quelle(s) preuve(s) envoyer afin de définir que le critère du Composant 1 du standard est rempli.

Après réception de la demande d'évaluation, l'Organisme de Certification (Certification Body, CB) détermine s'il peut évaluer le client selon les critères SES. Dans le cas d'un résultat positif, le client reçoit un contrat déterminant le coût de l'audit et explicitant les termes et conditions selon lesquels l'audit se déroulera. Ce contrat indique également de façon claire quels Composants seront appliqués et évalués.

Une fois le contrat signé, l'organisme de certification (CB) peut mener l'audit du client.

### Audit de Certification Initiale

Un audit sur site est nécessaire pour la certification de tous les clients. L'audit de certification initial se déroule sur site et comporte les étapes suivantes:

1. **Réunion Initiale.** Pendant cette réunion, le client sera informé de l'ampleur et du déroulement de l'audit. Le client devra ensuite reformuler la procédure dans les grandes lignes, du début à la fin. Pendant cette réunion, le client doit également bien comprendre que l'organisme de certification (CB) doit avoir accès à tous les documents en possession de l'entreprise afin de vérifier les éléments fournis.
2. **Visite du Site.** L'organisme de certification (CB) fera une visite détaillée du site du client afin d'en effectuer un audit approfondi.
3. **Discussion et Evaluation en fonction des critères du Standard.** L'organisme de certification (CB) évaluera le client en fonction des critères du standard. L'organisation de certification (CB) rassemblera les preuves nécessaires à chaque étape.
4. **Réunion Finale.** Discussion finale et résultats initiaux.

Après avoir terminé un audit initial, l'organisme de certification (CB) complète en envoi un rapport qui met en évidence les performances du client par rapport à chacun des critères des composants pour lesquels le client est évalué.

Le rapport contient une recommandation sur la certification (par rapport à chacun des composants qui ont été évalués). Le client doit obtenir une majorité d'indicateurs de score verts afin qu'un composant soit considéré validé. Un client n'aura pas de résultat positif à l'audit si:

- Un des indicateurs de score du client est rouge
- Le client obtient plus d'indicateurs de score orange que verts
- Le client obtient autant d'indicateurs de score orange que verts: dans ce cas, la décision finale revient au sous-comité SES.

L'organisme de certification (CB) rédige une recommandation séparée pour chaque composant.

Le rapport préliminaire est tout d'abord envoyé au client afin qu'il soit en mesure de le commenter. Le rapport final (qui prend en compte, si applicable, les clarifications apportées par le client et sur

lesquelles le client et l'organisme de certification (CB) sont tombés d'accord) est transmis au sous-comité SES à qui il appartient de prendre la décision finale d'attribution ou non de la certification. Dans le cas où le client ne renvoie aucun commentaire à l'organisme de certification (CB) dans les 2 semaines suivant la réception du rapport préliminaire, l'organisme de certification (CB) transmet le rapport final sans apporter aucun commentaire supplémentaire ni modification.

### **Délivrance du Certificat**

Le Certificat n'est délivré que par le sous-comité SEG et fait mention des informations suivantes:

- Nom et adresse du Client
- Composants par rapport auxquels le client obtient la certification
- Code de Certification (numéro de certificat SEG)
- Date de Délivrance
- Date d'Expiration (en général quatre ans après la date de délivrance)
- une déclaration spécifiant que le certificat n'a pas valeur de preuve que le client est autorisé à vendre des produits certifiés SEG (une licence permettant l'utilisation du logo est nécessaire à cette fin)

Le certificat est valide pour une période maximum de quatre 4 ans mais peut être retiré à tout moment par le sous-comité SES si un élément apparaît prouvant que le client ne respecte plus les exigences de Sustainable Eel Standard (Standard de l'Anguille Durable).

Le sous-comité envoie une copie du certificat au client, accompagné de ses conditions d'utilisation et des améliorations à apporter pour l'audit suivant.

SEG tient à jour un registre de tous les clients certifiés sur son site à:

<http://www.sustainableeelgroup.org/the-sustainable-eel-standard/assessed-organisations/>

### **Les Certificats sont-ils transférables?**

Les certificats ne sont pas transférables d'une entreprise à une autre. Ainsi, si une entreprise fusionne avec une autre, ou rachète une autre entreprise, ou encore est rachetée, le Certificat ne peut pas être transféré à /aux nouvelle(s) entreprise(s).

### **Audits de Surveillance**

Un client certifié devra par la suite suivre un programme d'audit de surveillance, déterminé par une évaluation des risques (le document d'évaluation des risques est rempli par l'organisme de certification (CB) à l'issue de chaque audit).

L'évaluation des risques est définie par le tableau suivant (inclus dans le rapport d'audit):

Question	Performance du Client de l'Audit	Oui	Non
1	Le client a été soumis à une enquête extérieure qui peut poser question à SEG ET/OU s'est vu retirer une (autre) certification?	Surveillance Accrue	Aller à Q2
2	Le client a-t-il reçu un résultat positif limite <sup>1</sup> pour un des composants au cours de l'audit précédent?	Surveillance Accrue	Aller à Q3
3	Le client procède-t-il uniquement à des achats et ventes (cad: pas de manipulation physique?)	Surveillance Minimum	Aller à Q4
4	Tout autre scenario	Surveillance Standard	Aller à Q5

Le fréquence des différents audits est fournie dans le tableau suivant:

	Audit de Certification	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4 Audit de re-certification
Surveillance Minimum	Audit sur site	Audit à distance	Audit à distance	Audit à distance	Audit sur site
Surveillance Standard	Audit sur site	Pas d'Audit	Audit sur site	Pas d'Audit	Audit sur site
Surveillance Accrue	Audit sur site	Audit sur site	Audit sur site	Audit sur site	Audit sur site

### Audit à Distance

Un audit à distance consiste en une étude de documents. Il est demandé au client de fournir une documentation concernant le système en place. Dans la cas où la documentation fournie se trouve ne pas être satisfaisante, la nécessité d'un audit sur site peut être envisagée.

Les entreprises certifiées recevront un rappel qu'un audit de surveillance se déroulera deux (2) mois avant la date anniversaire de l'audit. Il appartient ensuite à l'entreprise certifiée de planifier et prendre RV pour son audit. Tous les audits doivent être terminés trois (3) mois au plus tard après la date anniversaire. Dans le cas contraire, SEG annule le certificat de l'entreprise, à moins que celle-ci ne puisse démontrer à SEG que des circonstances atténuantes l'ont retardé, et également montrer qu'un calendrier satisfaisant à été mis en place pour cet audit.

### Audits Surprise

Si SEG en ressent la nécessité, un audit surprise approfondi sur un ou plusieurs des composants du Standard SEG peut être exigé.

<sup>1</sup>Résultat positif limite = lorsque le score total comporte un nombre d'indicateurs de score orange + 1 afin de permettre d'obtenir la certification. (par exemple: 5 indicateurs de score verts et 4 orange ) ou bien lorsqu'une entreprise est certifiée mais a obtenu un nombre égal d'indicateurs de score verts et orange.



L'audit surprise peut prendre la forme d'un audit sur site, ou d'un audit à distance (SEG le précisera directement). Le coût de l'audit complémentaire est pris en charge par SEG.

Dans le cas où l'organisme de certification (CB) ne note aucun changement important<sup>2</sup> par rapport au moment de la certification du client, l'organisme de certification rédige un nouveau rapport qui est envoyé au client et au sous-comité SEG.

Dans le cas où l'organisme de certification (CB) note des changements importants<sup>3</sup> pendant l'audit surprise, un rapport complet est rédigé et envoyé au client et au sous-comité SEG. Dans ce cas de figure, le coût de l'audit surprise doit être remboursé à SEG par le client. Si le client refuse de rembourser SEG, la certification est suspendue jusqu'à ce que le remboursement soit effectué.

### **Utilisation du Label Ecologique**

L'attribution de certification ne permet pas à un client d'utiliser le logo sur ses produits. Afin de pouvoir légalement utiliser le logo, la procédure suivante est indispensable:

1. Le client doit avoir subi un audit et avoir reçu la validation des critères du composant 7 du Standard – Traçabilité.
2. Le client doit avoir signé un accord de license avec SEG pour l'utilisation du Logo de Sustainable Eel Product (Anguille de développement durable) sur ses produits.  
(contactez David Bunt at: [standard@sustainableeelgroup.org](mailto:standard@sustainableeelgroup.org))
3. Le projet d'emballage / de packaging aura auparavant été approuvé par SEG.

Des informations complémentaires sur l'utilisation du certificat et du Label Ecologique (eco-label en Anglais) sont disponibles sur le site web de SEG: [www.sustainableeelgroup.org](http://www.sustainableeelgroup.org)

### **Echec de démarche de certification et non-respect du Standard**

A l'issue d'un audit initial dont les résultats sont insatisfaisants par rapport aux critères du Standard, la certification ne peut pas être accordée, cependant le client a en sa possession un rapport détaillé explicitant les raisons de cette décision et les mesures qui doivent être prises afin de satisfaire aux critères pour être certifié.

Dans le cas où il s'agit pas d'un audit initial, le certificat est suspendu jusqu'à ce que les éléments non satisfaisants par rapport aux critères aient été rectifiés.

Si des informations ou des soupçons venaient à SEG qu'un client ne respecte pas les critères des Composants entre des périodes d'audit, le sous-comité SEG mènera une enquête. Selon le degré de non-respect du Standard, il est possible qu'il soit jugé nécessaire de suspendre la certification pendant la durée de l'enquête. Cette enquête pourra comporter un audit surprise de la part d'un organisme de certification (CB).

---

<sup>2</sup>A Un changement important induit des éléments qui conduisent à la révocation de la certification d'un client.

<sup>3</sup>A Un changement important induit des éléments qui conduisent à la révocation de la certification d'un client.

Il pourra être demandé au client de fournir des preuves afin de répondre aux questions qui se posent pendant l'enquête. Si le client n'est pas en mesure de fournir les preuves requises pour étayer sa ré-évaluation, le sous-comité SEG appliquera "l'équilibre des probabilités " afin de prendre une décision.

Si la suspension est la conséquence d'un non-respect intentionnel aux critères des Composants du Standard, alors la dite suspension durera pendant un minimum de six (6) mois. Selon le degré du manquement ou du non-respect d'un /de plusieurs critères, cette suspension peut être prolongée indéfiniment par le sous-comité SEG.

Pour des informations complémentaires, consultez: [www.sustainableeelgroup.org](http://www.sustainableeelgroup.org)

Ou contactez nous à: [standard@sustainableeelgroup.org](mailto:standard@sustainableeelgroup.org)